

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 06 février 2024**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de
présents : 13

Nombre de
votants : 15

Date de la
convocation
02 février 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Monsieur DEBRIE Didier - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne

Excusés : Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Monsieur VICI Laurent - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU) -

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine- Monsieur LATREUILLE Alain (entré en séance en question deux) -

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2024 02 01 Restauration du « pont de Souhe » - Demande de subvention au titre du dispositif Programme National PONTS - Renonciation au dispositif DETR/DSIL

Monsieur le Maire rappelle que le « Pont de Souhe » est une portion de route communale sous laquelle se trouve une buse très ancienne. Elle est située au carrefour d'entrée du village de Souhe en provenance de Saint- Martin. La voie communale est l'unique route carrossée menant à Souhe. Il s'agit aussi de l'unique voie en partant.

La buse, autrefois utilisée comme fossé à poisson, sert aujourd'hui d'exutoire pour les eaux pluviales. Elle est donc un élément essentiel dans la gestion des risques d'inondation. La route est aussi la seule voie d'évacuation en cas de submersion ou inondation.

Cette route est de plus en plus fréquentée, le village de Souhe compte aujourd'hui 250 habitants à lui seul. Les véhicules l'empruntant ont aussi beaucoup évolué (tracteurs ou engins divers de plus en plus lourds ...).

L'ouvrage et donc la route s'affaissent rapidement, la sécurité routière est donc fortement impactée.

Il convient aujourd'hui et ce très rapidement de renforcer l'infrastructure.

Il rappelle qu'en séance du 19 décembre 2023, il a été autorisé à solliciter les subventions DETR n°2/ DSIL auprès de l'Etat.

Il évoque les contacts établis depuis avec le Syndicat de la Voirie au sujet d'un nouveau dispositif d'aide : le programme national PONTS. Il consiste en une mobilisation par l'Etat de crédits pour accompagner les collectivités à réaliser les travaux de remise en état de leurs ouvrages les plus dégradés présentant un enjeu majeur de sécurité des usagers et de continuité de desserte locale. L'aide apportée peut s'élever à 60 % du coût de l'opération. Les dispositifs DETR/DSIL et ce dernier programme ne sont pas compatibles.

Il rappelle que par ailleurs, et par principe, le montant total des subventions publiques ne peut être supérieur à 80 % d'une opération.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

AR Prefecture

017-211701859-20240006-2024_02_01-DE
Reçu le 15/02/2024

DEPENSES		HT	RECETTES	
Travaux		103 476.66	Amendes de police notifiées	25 000.00
Etude		32 678.00	Programme National Ponts ETAT	81 692.80
			Autofinancement	29 461.86
Total		136 154.66	Total	136 154.66

- Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**
- Valide le plan de financement de l'opération
 - Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention Programme National Pont selon les modalités exposées ci-dessus
 - Renonce à solliciter la subvention DETR n° / DSIL 2024 relative à cette opération
 - Charge Monsieur le Maire de mener les démarches en conséquence.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 15/02/2024 .

Publiée sur le site internet le : 15/02/2024
Le GUA, le 13 février 2024,
Le Maire, Patrice BROUHARD

